

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 31 AOUT 2010**

Conseillers municipaux absents : Marie-Agnès TOURNON, excusée, (qui a donné procuration au Maire), Patrick GACHON et Simon LIARD.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe REPIQUET.

Observation éventuelle sur le compte-rendu de la dernière réunion : néant.

**I. URBANISME ET CONSTRUCTION :**

Sont examinés les dossiers suivants :

**\* Déclaration préalable :**

- Déposée par M. MELLET Christian, 229 Chemin de Prévarel, pour la construction d'une terrasse abritée, tuiles rouges vieillies identiques à l'existant, structure en bois. Superficie : 16.80 m<sup>2</sup>.

Propriété cadastrée section E n° 447 = 1263 m<sup>2</sup>, située hors périmètre du château. Zone au P.O.S : UBb. Avis favorable.

- Déposée par Mme VIALIS Cécile (indivision BERGER), de CALUIRE, Rhône, pour le détachement de 2 terrains à bâtir à usage d'habitation de 1550 m<sup>2</sup>, situés Chemin de la Chapelle. Propriété cadastrée section AC n° 363 = 17720 m<sup>2</sup>, située hors périmètre du château. Zone au P.O.S : NBrg. Avis favorable.

-Déposée par M. VITTOZ Laurent, 115 Chemin des Tournelles, pour l'installation d'un abri de jardin. Superficie : 7.89 m<sup>2</sup>. Propriété cadastrée section AB n° 437 située dans le périmètre du château. Zone au P.O.S : UBb. Prescriptions de l'A.B.F et demande de pièces complémentaires le 25.08.2010.

-Déposée par M. BERNARD-COLOMBAT Georges, 250 rue de Barbenière, pour le remplacement des tuiles du hangar par du bac acier ton rouge vieilli (identique au hangar derrière). Propriété cadastrée : section AB n° 68, située hors périmètre du château. Zone UA au P.O.S.

Une discussion s'engage au sujet de la couverture en bac acier. Le matériau choisi n'étant pas teinté dans la masse ne serait pas conforme aux prescriptions de la zone UA du P.O.S.

Ce hangar, situé en bordure de la rue, est très visible à l'entrée du village. L'assemblée décide de voter à mains levées : 10 voix contre et 1 abstention.

**\*Déclaration d'Intention d'Aliéner :**

- dossier déposé par Me Olivier MARCE, notaire, à GRENOBLE, pour le lot n° 6 du lotissement « Le Clos des Lys ». Propriété cadastrée section AD n° 234.

Acquéreurs : Monsieur LERENO-BORGES et Mme DOLEAC de FROGES, Isère, prix de vente : 63 000 €.

La commune n'entend pas exercer son droit de préemption.

**\*Modification listing du pass foncier :** le 8 Juin 2010, le conseil municipal a délibéré sur la liste des 6 bénéficiaires du pass foncier pour le lotissement « le Clos des Lys ». Un courrier de M. LERENO-BORGES et Mme DOLEAC indique que leur dossier pass foncier n'a pas été

accepté, par conséquent, la délibération doit être modifiée. Le pass foncier s'appliquant uniquement aux lots 1 à 5.

**OBJET : MODIFICATION DU LISTING DES ACCEDANTS A LA PROPRIETE POUR LE PASS FONCIER : LE CLOS DES LYS, SDH à VIRIEU (LOTS 1 à 5) :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 8 Juin 2010 listant les accédants à la propriété pour le lotissement « le Clos des Lys » de la S.D.H et bénéficiaires du Pass Foncier.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu un courrier de M. LERENO-BORGES et Mme DOLEAC de FROGES, Isère, l'informant de la non-acceptation de leur dossier en Pass Foncier, et de son acceptation avec un autre financement.

Le listing des accédants à la propriété pour le Pass Foncier doit être modifié en conséquence.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de ce courrier, et en plein accord avec le Maire :

\* INDIQUE que la liste définitive des accédants à la propriété, bénéficiaires du Pass Foncier pour l'opération à VIRIEU « Le Clos des Lys » de la S.D.H, est la suivante :

- Lot n° 1 : M. et Mme MANCINI de 38410 URIAGE.
- Lot n° 2 : M. et Mme PERI de 38100 GRENOBLE.
- Lot n° 3 : M. GILLES et Mme MELMOUX de 38260 LA COTE SAINT ANDRE.
- Lot n° 4 : M. et Mme GADEAU de 38500 VOIRON.
- Lot n° 5 : M. et Mme SAHRE de 38730 VIRIEU.

\* DONNE son accord pour le versement de cette aide aux personnes ci-dessus,

\*RAPPELLE que les crédits pour le versement du Pass Foncier ont été prévus au Budget Primitif 2010, article 204.

Cette délibération annule et remplace celle du 8 Juin 2010.

=====

\*PC EARL Du Ripaillon : une lettre de procédure contradictoire pour retrait à l'initiative de l'administration leur a été adressée en recommandé.

Le permis a été refusé d'une part par l'Architecte des Bâtiments de France demandant d'améliorer l'insertion au paysage, et la Direction Départementale des Territoires qui demandait des précisions sur l'utilité de ce nouveau bâtiment.

De nouveaux plans ont été fournis mais avec des modifications insuffisantes. Le conseil municipal n'est pas opposé à ce projet sous réserve du respect des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Direction Départementale des Territoires. Un dossier de permis de construire très complet devra être redéposé.

\*P.L.U : Gilbert PONCET donne le compte rendu de la réunion de la commission urbanisme qui s'est tenue hier après-midi. Chacun devait réfléchir, documents à l'appui, sur le devenir des terrains constructibles privés ou communaux, et sur les liaisons piétonnières pouvant être créées à l'intérieur du bourg.

Ancienne halle : dans le cadre de l'opération « au fil du patrimoine », un dossier sera constitué pour aider au financement de travaux, notamment la réfection du sol de la halle. Les démarches sont en cours. Une réunion est prévue courant septembre.

\*Devis demandé à SOBECA : Pour la création d'un carrefour à feux, avec radars à l'entrée du village : chemin de combe-paradis / rue du Vallon de Lamartine. Montant H.T : 30 865.00 €. L'assemblée ne donne pas suite à ce devis.

## **II. VOIRIE :**

Henri RIVIERE indique au conseil municipal que l'entreprise GACHET a terminé les travaux de réfection du Chemin de la Chapelle (pose de caniveaux et bourrelets faits) et du Chemin de Champ-Morel. Le syndicat des eaux a remis les bouches à clés et les tampons de regards. La réception de ces travaux aura lieu par la suite.

Travaux réalisés ou à faire :

- \* Le lutrin « Jongkind » a été placé au chemin de l'Homnézy
- \* à Planchartier : du gazon a été semé.
- \* Le panneau indiquant le parking des chasseurs sera tourné pour être vu de part et d'autre.

\*Lampadaire, rue Carnot : un véhicule agricole a endommagé le candélabre situé au croisement de la rue Carnot et du Champ de Mars, le 13 Août au soir. Une déclaration a été faite auprès de l'assurance et un devis demandé aux Ets SOBECA.

\*Conseil Général : le service aménagement a répondu au courrier du 20.07.2010 sur les finitions à réaliser suite aux travaux de la rue du Vallon de Lamartine : écoulement des eaux pluviales, bordures de trottoir endommagées, signalisation horizontale...

\* L'élagage des chemins va débiter vers le 15 Septembre.

\* Raoul TARTAIKX : évoque la circulation importante des poids lourds dans le centre du village, en transit régional ou national, qui utilisent la route départementale comme linéaire de substitution aux autoroutes.

## **III. TRAVAUX BATIMENTS :**

-Salon de coiffure : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Melle Caroline SARRIA d'APPRIEU succède à Mme Christiane DIZIN.

Pour permettre de financer la modernisation de ce salon, Melle SARRIA a sollicité auprès de la Chambre des Métiers une subvention FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services de l'Artisanat et du Commerce). Cette demande doit être agréée par la mairie ; le conseil municipal soutient ce projet de modernisation, délibère et donne son avis favorable pour l'obtention de la subvention FISAC.

### **OBJET : AVIS POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DU F.I.S.A.C POUR LE SALON DE COIFFURE DE MELLE CAROLINE SARRIA :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Melle Caroline SARRIA, Coiffeuse, vient de s'installer à VIRIEU, dans l'ancien salon de coiffure de Madame Christiane DIZIN. Afin de financer la modernisation de ce local, Melle SARRIA a sollicité auprès de la Préfecture une subvention du Fonds d'Intervention pour les Services de l'Artisanat et du Commerce (F.I.S.A.C). Pour compléter son dossier, il lui est demandé une délibération du Conseil Municipal.

Compte-tenu de l'importance du maintien de ce commerce sur la commune, le Maire propose d'émettre un avis favorable afin que Melle Caroline SARRIA obtienne la subvention

F.I.S.A.C pour son projet de réhabilitation du salon de coiffure, situé 10 rue du Vallon de Lamartine.

Le Conseil Municipal,

Ayant pris connaissance de ce dossier, et après en avoir délibéré, en plein accord avec le Maire, et à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de modernisation du salon de coiffure de Melle Caroline SARRIA ,
- DIT que le maintien de l'unique salon de coiffure de VIRIEU est nécessaire au développement économique de la commune,
- DONNE son accord pour que Melle Caroline SARRIA obtienne une subvention dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services de l'Artisanat et du Commerce.

=====

Gilles BREDA indique que les travaux au cimetière ont repris. La fermeture de l'aire de jeux reste également à réaliser.

-Vestiaires du Foot : Le Maire et l'adjoint aux bâtiments ont rencontré hier M MION, Maître d'œuvre, pour finaliser le dossier de marché (M.A.P.A) pour les travaux de rénovation intérieure des vestiaires. Le devis total approximatif est de 250 000 € H.T. L'avis d'appel public à la concurrence sera envoyé aux Affiches de Grenoble demain.

- La CUMA de VIRIEU : recherche un local pour installer un bureau. La mairie leur propose le studio situé au 1<sup>er</sup> étage de la Poste. (Location : environ 2 000 € paran). Une rencontre est prévue la semaine prochaine avec cette association.

-Bâtiment communal, 31 rue de Barbenière :

\* au 1<sup>er</sup> étage : un type 2 sera à louer (ancien bureau de la Cté de Communes), dès que le revêtement de sol sera posé.

\* au rez-de-chaussée (ex bibliothèque) : le maire a rencontré dernièrement une personne de la commune cherchant un local pour installer un bureau indépendant de son habitation. Ce projet est en cours.

-propriété du Conseil Général : le centre d'entretien routier, rue du stade a vocation à être fermé dans les mois à venir. Dans l'hypothèse d'une cession, le service « gestion du patrimoine » informera le maire. Un courrier a été fait conjointement avec la Cté de Communes qui est intéressée par ces locaux et le terrain attenant.

-terrain communal derrière la Poste : un certificat d'urbanisme demandé dernièrement informe que ce terrain est constructible.

Le cabinet Agate a adressé un devis pour le relevé topographique et le bornage de ce terrain.

Il s'élève à 1 360.00 € H.T.

Le conseil municipal donne son accord pour effectuer un relevé topographique qui permettra d'envisager une division parcellaire en vue de faire un appel à projets.

- Vers la roue à augets : les panneaux touristiques de Virieu ont été installés.

#### **IV COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :**

##### **\* Commission Culturelle :**

Raoul TARTAIX donne le compte-rendu du « Théâtre en soirée » du 4 au 12 Août. Sous les halles : mon chat s'appelle Odilon et au Château : caffè notturno. Au total : 6 représentations et 350 entrées. Ces spectacles étaient de qualité et plusieurs personnes ont demandé que cette opération soit réitérée l'an prochain. Le maire remercie Marie-Claude et Raoul TARTAIX pour leur engagement.

##### **\* SIVU des Ecoles Publiques :**

Raoul TARTAIX indique que la rentrée scolaire est Jeudi 2 Septembre 2010 et Vendredi 3 pour la maternelle.

Les travaux d'agrandissement de l'école sont en cours : le crépi est fait, la classe maternelle va être occupée par les Cours Moyens (classe de M. PICCA).

##### **\* Commission Affaires Sportives, Animations :**

###### **Animations :**

Gilles PONCHON rappelle que les 21 et 22 Août, le comice agricole sur le thème de l'eau s'est déroulé à Saint Ondras. De nombreuses communes du canton y ont participé.

L'an prochain, aucune commune n'est candidate pour l'organiser. Un concours départemental est prévu à St Marcellin.

Le feu d'artifice et l'embrasement du château, initialement prévus le 15 Août, sont reportés au vendredi 17 Septembre au soir, veille des journées du Patrimoine.

Le Téléthon, regroupant les communes de VIRIEU, PANISSAGE et CHELIEU aura lieu début décembre à la salle des fêtes de VIRIEU. Une réunion de préparation est fixée au lundi 27 Septembre.

###### **Sports :**

Sébastien BOITON indique qu'au foot : l'équipe 1 de VIRIEU a perdu aux tirs aux buts lors du 1<sup>er</sup> tour de la coupe de France.

#### **V. QUESTIONS DIVERSES :**

**\* logement communal :** suite au départ des locataires de l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage de la Poste, l'assemblée doit délibérer pour une remise du solde de la créance, compte tenu de la mauvaise isolation de ce logement. (créance de 689.76 €). Cette somme sera passée en non-valeur.

#### **OBJET : REMISE DU SOLDE DE LA CREANCE DES LOYERS D'UN APPARTEMENT COMMUNAL :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appartement communal situé au 68 rue du Vallon de Lamartine a été libéré le 15 Décembre 2009. La créance des loyers et charges était de : 1 289.76 €, déduction faite du dépôt de garantie d'un montant de 600.00 €, le solde s'élève donc à 689.76 €.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que ce logement est très mal isolé, et implique donc des charges de chauffage importantes.

De ce fait, il conviendrait de faire une remise du solde restant dû.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en plein accord avec le Maire, après délibérations, et à l'unanimité :

- DECIDE d'effectuer une remise du solde des loyers et charges s'élevant à 689.76 € (six cent quatre vingt neuf euros et soixante seize cents).
- INDIQUE que des travaux d'isolation seront entrepris ultérieurement avant de relouer cet appartement communal.

=====

\*Cté de Communes : a transmis en mairie le projet de nouveaux statuts en vue de l'extension de sa compétence aux fins de la révision statutaire du Syndicat Mixte « Vals du Dauphiné Expansion ». Le conseil municipal délibère pour le transfert de compétences à la Cté de Communes en matière de portage et d'animation de procédures contractuelles et de conduites d'actions à l'échelle de son territoire dans le cadre de la mise en œuvre de ses procédures.

**OBJET : MODIFICATION STATUTAIRE DE LA CTE DE COMMUNES EN VUE DE L'EXTENSION DE SA COMPETENCE AUX FINS DE LA REVISION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE VALS DU DAUPHINE EXPANSION :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un protocole d'accord signé entre l'Etat et la Région Rhône-Alpes le 5 Juillet 2005 a traduit la convergence des démarches respectivement engagées par la Région au travers du Plan régional pour l'emploi et les services de l'Etat dans le cadre du plan de cohésion sociale, et la recherche d'un cadre d'intervention commun. A cet effet, il prévoit :

- La définition des périmètres cohérents correspondants à des territoires de projet, en concertation avec les services de l'Etat et pour un cadre d'intervention convergent,
- La responsabilité aux auteurs territoriaux pour mieux identifier et répondre aux besoins des publics et des territoires,
- L'optimisation des moyens et l'amélioration de l'efficacité des politiques par la recherche d'une articulation et d'une combinaison plus forte entre les outils pouvant être mobilisés par l'ensemble des acteurs,
- Le renforcement du dialogue social au niveau local.

C'est dans ce cadre concerté que la Région Rhône-Alpes a mis en place le Contrat Territorial Emploi Formation (CTEF).

Le Maire expose ensuite que le Syndicat Mixte Vals du Dauphiné Expansion, dont la Communauté de Communes de Virieu-Vallée de la Bourbre est membre, a été sollicité par la Région Rhône-Alpes pour assurer le portage et l'animation du CTEF Nord Isère, procédure contractuelle liant la Région et le Territoire des trois CDDRA du Nord-Isère (Vals du Dauphiné, Boucle du Rhône en Dauphiné, Isère Porte des Alpes).

Dans cette optique, il est nécessaire de procéder à la modification de la compétence de la Cté de Communes de Virieu-Vallée de la Bourbre, aux fins de lui donner compétence pour intervenir dans le cadre des actions de portage et d'animation de procédures contractuelles, ainsi que de conduite d'actions à l'échelle de son territoire dans le cadre de la mise en œuvre de ses procédures.

Il est en effet précisé que certaines compétences déjà transférées à la Cté de Communes peuvent relever de ces actions, mais que le champ d'intervention des actions de portage et d'animation étant plus larges, un transfert express de la compétence en matière de portage et d'animation de procédures contractuelles, ainsi que de conduite d'actions à l'échelle de son territoire dans le cadre de la mise en œuvre de ses procédures est nécessaire aux fins d'écarter les risques d'incompétence en la matière.

Cette compétence sera par la suite transférée par la Cté de Communes au Syndicat Mixte Vals du Dauphiné Expansion.

La procédure de modification statutaire est identique à la procédure de création d'un établissement public intercommunal. Si une majorité qualifiée de Communes approuve ces nouveaux statuts, le Président de la Cté de Communes de Virieu-Vallée de la Bourbre demandera au Préfet du Département de prendre un arrêté constatant la modification statutaire de la Cté de Communes.

S'agissant de la compétence confiée à la Cté de Communes, il est précisé que la compétence transférée ne concerne que le portage et l'animation de procédures contractuelles, ainsi que la conduite d'actions à l'échelle de son territoire dans le cadre de la mise en œuvre de ses procédures. Le transfert ne porte donc pas sur la Maîtrise d'ouvrage des travaux en lien avec les actions de ces procédures contractuelles.

Il est donné lecture aux membres du Conseil Municipal du projet de modification des statuts de la Cté de Communes de Virieu-Vallée de la Bourbre. Il est proposé d'introduire le chef de compétence suivant ainsi rédigé :

« La Communauté de Commune est compétente en matière de portage et d'animation de procédures contractuelles et de conduite d'actions à l'échelle de son territoire dans le cadre de la mise en œuvre de ses procédures.

Cette compétence concerne l'ensemble des communes membres de la Cté de Communes.

A ce titre, la Cté de Communes a pour compétence la candidature, la mise en œuvre, l'animation, le suivi et l'évaluation des procédures régionales (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA), Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER), Contrat Territorial Emploi Formation (CTEF), ...), départementales, nationales, européennes.

Dans ce cadre et pour des actions à l'échelle de son territoire, et sans que la liste qui suit soit limitative, la Cté de Communes peut :

- Exercer des activités d'études, d'animation et de mise en réseau,
- Assurer le pilotage et la maîtrise d'ouvrage d'opérations ayant un intérêt pour l'ensemble des communes membres de la Cté de Communes, présentant un lien avec les compétences de ceux-ci, et qui, de par leur objet ou leur ampleur, ne pourraient être efficacement réalisées par les membres pris individuellement,
- Assurer la coordination des actions mises en œuvre au titre des politiques contractuelles initiées par l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département et à participer, le cas échéant, par la conclusion d'accords contractuels avec les autorités compétentes, à ces politiques. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET STATUE, DECIDE :**

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire
- D'approuver les modifications statutaires de la Cté de Communes de Virieu-Vallée de la Bourbre
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes démarches, et accomplir toutes mesures de nature à exécuter la présente délibération.

=====

\*legs à la commune : par acte de donation manuel signé le 31 Juillet 2010, Madame Suzanne LECOMTE domiciliée à SAINT- ISMIER, Isère, a légué à la commune une aquarelle peinte par Jongkind le 17 Août 1874 représentant la place du Trêve. Une convention de donation et de gestion de cette œuvre « aquarelle de la place du Trêve » a également été établie.

Le conseil municipal délibère et accepte ce legs grevé de conditions ou charges.

**OBJET : ACCEPTATION D'UN LEGS GREVE DE CONDITIONS OU CHARGES (AQUARELLE DU PEINTRE JONGKIND : « LA PLACE DU TREVE ») :**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal que Madame Suzanne LECOMTE, en son vivant, a légué à la commune de VIRIEU, une aquarelle du peintre Jongkind « La Place du Trêve », datant du 17 Août 1874. Il invite l'assemblée à délibérer sur l'acceptation de ce legs.

Considérant que le legs dont il s'agit a pour but :

- rendre accessible l'œuvre d'art au public,
- Répondre au dynamisme artistique de la commune de VIRIEU, de la Vallée de la Bourbre et de la Plaine de la Bièvre dans un partenariat existant à ce jour et devant être pérennisé.
- Permettre un développement cohérent des actions menées par les institutions territoriales et l'association « Dans les pas de Jongkind en Dauphiné » pour faire connaître l'œuvre du peintre Johan Barthold Jongkind et les lieux où il a œuvré en Dauphiné.

Qu'il n'est grevé d'aucune charge excessive pour la commune, et que la délivrance en est assurée,

Considérant que les héritiers n'ont formé aucune opposition à la délivrance du legs durant le délai légal prévu à cet effet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

D'accepter le legs fait à la commune de VIRIEU par Madame Suzanne LECOMTE aux charges, clauses et conditions énoncées dans la convention signée le 31 Juillet 2010.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer l'acte à intervenir entre la Commune de VIRIEU et Madame Suzanne LECOMTE qui sera reçu par Maître Bruno MARTIN, BP 13 à 38730 VIRIEU, Notaire de l'acquéreur aux frais de ce dernier.

=====

**\* Personnel communal :**

-C.A.E Passerelle : le contrat de Mickaël MOLLIER se termine le 16.09.2010. Le pôle emploi contacté a indiqué qu'un C.U.I (contrat unique d'insertion) d'un an pouvait enchaîner ce C.A.E.. La convention reçue précise que la durée hebdomadaire retenue pour le calcul de l'aide est de 24 heures et que la prise en charge de l'Etat est de 90 %. Le conseil municipal délibère pour la mise en place de ce C.U.I de 12 mois à partir du 17.09.2010.

**OBJET : MISE EN PLACE D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (C.U.I) :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (C.A.E passerelle) au service technique pour le jeune peintre se termine le 16 Septembre 2010.

Renseignements pris auprès du Pôle Emploi de VOIRON, un C.U.I (Contrat Unique d'Insertion) peut être mis en place.

Une convention a été adressée pour la période du 17 Septembre 2010 au 16 Septembre 2011.

L'Etat prend en charge 90 % du salaire au SMIC pour une durée hebdomadaire de 24 heures. Le contractuel effectuera un temps plein au service technique communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu la convention de Contrat Unique d'Insertion adressée par le pôle emploi,
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* APPROUVE la mise en place du Contrat Unique d'Insertion,
- \* AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat de 12 mois qui prévoit le salaire, les missions, les horaires et les conditions de travail du cocontractant ; la convention auprès du Pôle Emploi de VOIRON et toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- \* DIT que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 64168 du Budget Primitif 2010

=====

-Promotion interne : un courrier du Centre de Gestion nous informe que Damien CHEVALLIER a été inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'Agent de Maîtrise, par voie de promotion interne avec date d'effet au 16 Juillet 2010.  
Le conseil municipal délibère pour créer le poste d'Agent de Maîtrise au 16 Juillet 2010.

**OBJET : CREATION DU POSTE D'AGENT DE MAITRISE POUR M. DAMIEN CHEVALLIER :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Damien CHEVALLIER, Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, a déposé en début d'année, un dossier de demande de promotion interne pour le poste d'Agent de Maîtrise.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu, mi-Août, un courrier du Centre de Gestion l'informant qu'à la suite de la réunion de la Commission Administrative Paritaire du 8 Juillet 2010 pour la catégorie C, Monsieur Damien CHEVALLIER était inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'Agent de Maîtrise par voie de promotion interne avec une date d'effet au 16 Juillet 2010.

Les différentes démarches à effectuer pour valider cette nomination dans ce nouveau grade sont : la création du nouveau poste, la déclaration de vacance d'emploi, un arrêté de nomination, et plus tard suppression de l'ancien poste.

Le Conseil Municipal, après études de ce dossier, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour la création du poste d'Agent de Maîtrise pour Monsieur Damien CHEVALLIER, à temps complet, à compter du 16 Juillet 2010.

=====

**Informations :**

- Damien CHEVALLIER a reçu du Préfet de l'Isère le 14 Juillet 2010 le diplôme pour la médaille d'honneur régionale, départementale et communale après 20 ans de service.

- Eddy LACROIX est titularisé dans son grade d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> Classe au 1<sup>er</sup> Septembre 2010.

-Marché hebdomadaire : Suite au départ de M. PICOT, primeur, une demande d'emplacement sur le marché a été déposée par M. RICHARD, commerçant en fruits et légumes de St Clair de La Tour. Un accord lui est donné.

-Camion pizza : une demande a été faite pour la vente de pizzas un soir de la semaine, éventuellement le mercredi.

-Tableau : répartition des taxes des communes de la Cté de Communes pour 2010.

- Ministère des Affaires Etrangères et Européennes : courrier de remerciements pour la subvention de 500 € en faveur des sinistrés d'Haïti

-Conseil Général : a adressé une plaquette détaillée sur les Eco-subventions.

-Ministères de l'Economie et du Budget : mail reçu le 19.08.2010 de Mme Christine LAGARDE sur la fiscalité locale. A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2011, la taxe d'habitation sera exclusivement perçue par le secteur communal et aura une incidence (à la hausse ou à la baisse de quelques euros ou dizaines d'euros pour les ménages?).

-Remerciements :

- Au conseil municipal pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de M. Jean BREDA.

- De Mme Marie-Agnès TOURNON pour le décès de sa maman.

-Carnet blanc : Samedi 11 septembre 2010 à 16 h à la mairie et à 17 h en l'église de VIRIEU, mariage d'Edith THUDEROZ et David MALLIN. Edith est la fille de Rolande, Conseillère municipale.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 12 Octobre 2010.

-----